

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Monétaire et Financier National du Congo s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 17 juin 2010 dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur Gilbert ONDONGO, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, et en présence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la B.E.A.C.

Monsieur Cédric ONDAYE EBAUH, Directeur National, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, les membres du Comité ont pris connaissance des perspectives d'évolution de l'économie mondiale pour l'année 2010 qui confirment la reprise économique. Ils ont noté que ce redémarrage de l'activité demeure encore fragile, du fait notamment des niveaux élevés du chômage, de la dette et des déficits publics dans les économies dites avancées.

Sur les marchés des matières premières, les membres du Comité ont relevé avec satisfaction la fermeté des cours du pétrole au cours du premier trimestre 2010.

Sur les marchés des changes, les membres du Comité ont constaté l'appréciation du billet vert par rapport à l'euro qui souffre de la méfiance des marchés financiers, particulièrement en raison de l'explosion de la dette et des déficits publics dans les pays de la Zone Euro.

Concernant l'activité nationale, les membres du Comité ont noté que les indicateurs sectoriels sont demeurés globalement bien orientés à fin mars 2010.

Dans le secteur primaire, l'activité a été marquée essentiellement par l'augmentation sensible de la production pétrolière et la reprise de l'activité du secteur forestier.

L'activité du secteur secondaire s'est consolidée, grâce à la poursuite des grands travaux publics, et à l'amélioration de la fourniture d'énergie observée en particulier à Pointe-Noire.

Dans le secteur tertiaire, il a été enregistré un regain du trafic ferroviaire ainsi que la poursuite des bonnes performances des autres services de Transports et de Télécommunications.

Cette évolution favorable de la conjoncture nationale s'est produite dans un contexte marqué par la décélération des pressions inflationnistes.

Pour l'année 2010, les perspectives révisées demeurent optimistes, avec un rebond de la croissance à 10,5% contre 6,7 % en 2009. Les tensions inflationnistes devraient diminuer tout en se situant légèrement au dessus de la norme communautaire de 3,0 %.

En définitive, l'économie congolaise reste confrontée à plusieurs contraintes structurelles qui ne permettent pas encore d'exploiter pleinement le potentiel de croissance du pays. A cet effet, les membres du Comité ont, une fois de plus, souligné la nécessité d'approfondir la réflexion sur les conditions de diversification de la base productive de l'économie nationale.

Les membres du Comité se sont réjouis du respect par le Congo à fin 2009, de trois critères de convergence sur les quatre retenus, dans le cadre de la surveillance multilatérale en Zone CEMAC.

Les membres du Comité ont relevé que les avoirs extérieurs nets du Congo se sont repliés de 0,6 % à fin janvier 2010 en glissement annuel. Nonobstant cette évolution, le taux de couverture extérieure de la monnaie est ressorti à 100,5% contre 97,4%, un an auparavant.

S'agissant de la situation bancaire, les membres du Comité ont constaté qu'elle a évolué de façon satisfaisante à fin janvier 2010, avec une hausse du total des bilans agrégés et des dépôts collectés respectivement de 5,5% et 5,6%. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 20,5%. Au total, la couverture des crédits par les dépôts a été de 274,3% contre 313,2%, une année plus tôt, traduisant une prise de risques un peu plus importante de la part des banques. Par ailleurs, elles ont respecté la quasi-totalité des normes prudentielles.

Les membres du Comité ont pris connaissance du cadrage macroéconomique révisé du Congo pour 2010, effectué dans le cadre de la programmation monétaire, avant d'adopter les objectifs monétaires et de crédit proposés au Comité de Politique Monétaire.

S'agissant du marché monétaire, les membres du Comité ont relevé un recul des ponctions de liquidités opérées par l'Institut d'Emission et l'absence de transactions interbancaires. Les taux d'intervention de la BEAC, les conditions de banque, les coefficients et le taux d'intérêt sur les réserves obligatoires sont demeurés inchangés depuis le 02 juillet 2009.

Enfin, les membres du Comité ont été informés des décisions des différentes instances de la BEAC et de la CEMAC./-

Fait à Brazzaville, le 17 juin 2010

**Le Président du Comité Monétaire
et Financier National,**


Gilbert ONDONGO